

Secrétariat général Direction de la citoyenneté et de la légalité

Admission au séjour

Carte de séjour temporaire mention « vie privée et familiale »

Admission exceptionnelle au séjour

□ Formulaire de demande de titre de séjour complété
□ Justificatifs d'état civil : • extrait d'acte de naissance avec filiation ou une copie intégrale d'acte de naissance (sauf si le de demandeur est déjà titulaire d'un titre de séjour en France) et jugement supplétif le cas échéant ;
□ Justificatifs de nationalité : • copie intégrale du passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ; ou d'une carte d'identité ; ou tout autre document justifiant de votre identité et de votre nationalité ;
□ Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois : • facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet), ou : bail de location de moins de 3 mois ou quittance de loyer (si locataire), ou taxe d'habitation ; • si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ; • si hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour et acte de propriété (ou relevé de taxe d'habitation ou copie du bail de location de l'hébergeant ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant).
□ 3 photographies d'identité récentes (format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC 1994 – 5 : 2005) (pas de copie).
□ Acquittement de 50 € sous forme de timbres fiscaux
□ Justificatifs de l'insertion dans la société française (attestations de cercles amicaux, adhésion à des associations, activité bénévole, participation aux activités scolaires des enfants)
Justificatifs permettant d'apprécier les «considérations humanitaires» ou les «motifs exceptionnels» (par exemple, circonstances humanitaires particulières, durée de présence en France, exercice antérieur d'un emploi, volonté d'intégration sociale, compréhension du français, qualification professionnelle, documents relatifs à des services rendus dans le domaine culturel, sportif, associatif, civique ou économique, etc.)
□ Justificatifs récents de la présence de liens personnels et familiaux en France (extrait d'acte de mariage, copie du PACS et attestation de non dissolution de moins de 3 mois), copie des pièces d'identité des membres de famille

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNE

- Dans l'hypothèse où vous ne seriez pas en mesure de fournir les documents sollicités, veuillez en préciser les raisons sur papier libre joint à votre réponse sur lequel vous aurez également listé les pièces non produites
- Les justificatifs doivent être accompagnés le cas échéant de leur traduction en français par un traducteur interprète agréé près une cour d'appel
- Des pièces complémentaires pourront vous être demandées lors de l'étude de votre dossier